

Bulletin

de la

Fédération des Femmes du Québec

1600, rue Berri - pièce 3115 - Montréal H2L 4E4 tél.: (514) 844-6898

VOLUME 8 NUMÉRO 2

JANVIER-FÉVRIER 78

ONZE ANNÉES D'ACTION À LA FFQ

1977: Recherche sur le travail à temps partiel en collaboration avec l'IRAT

1977: Mémoire sur le projet de loi C-25 - Ottawa (Droits de la personne)

1976: Colloque sur les préjugés sexistes

1976: Information et sensibilisation des femmes aux élections provinciales

1976: Mémoire sur les personnes âgées et le logement à Montréal

1975: Mémoire à la commission parlementaire de la justice sur le projet de loi No. 50 - Québec (Droits de la personne)

1974: Mémoire et prise de position sur les garderies

1974: Mémoire et prise de position sur l'avortement

1973: Ouverture officielle d'un Centre de Renseignements et de Documentation à la F.F.Q.

1971: Mémoire pour la création d'un office de la femme (résultat du mémoire: établissement du C.S.F. en 73)

1971: Mémoire sur le projet de loi No. 65 - Québec (Loi sur les services de santé et services sociaux)

1971: Publication d'un Guide de Discussion tiré du Rapport de la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada

1971: Publication de l'enquête sur la participation politique des femmes du Québec pour la Commission Royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada

1970: Mémoire sur les propositions de réforme fiscale au comité permanent des Finances, du Commerce et des Questions économiques

1969: Mémoire sur la parité de salaire entre la main d'oeuvre féminine et la main d'oeuvre masculine présenté au Gouvernement Provincial

1968: Mémoire sur le Crédit à la consommation au Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec

1968: Mémoire sur l'éducation des femmes au Québec à la Commission Royale d'enquête sur la situation de la Femme au Canada

1968: Création du Bulletin de la F.F.Q.

1967: Mémoire sur le projet de la loi d'adoption à l'office de revision du Code civil

1967: Mémoire sur le projet du comité de l'état civil et de la célébration du mariage à l'Office de revision du Code civil

1966: Colloque et mémoire sur les régimes matrimoniaux pour l'Office de revision du Code civil

ÉDITORIAL

Au nom du Conseil d'administration et en mon nom personnel j'offre mes meilleurs voeux à toutes pour une bonne et heureuse année. Votre conseil travaille toujours consciencieusement afin de réaliser plusieurs projets et répondre aux exigences demandées pour l'amélioration de la condition féminine ici au Québec.

Entre autres, un nouveau projet d'entre-aide aux veuves est en voie de réalisation. Un mémoire a été présenté devant le Cabinet Fédéral sur les questions concernant la nouvelle Commission Canadienne des droits de la personne. Les stages et les cours sont en route; notre nouveau dépliant est imprimé; la date et le lieu du congrès 78 sont fixés au 5-6-7 mai, au Mont-Gabriel. Le thème touchera la politique d'ensemble concernant la condition féminine (livre vert du Ministre Payette).

La F.F.Q. prépare une réponse aux recommandations du gouvernement fédéral sur le rôle du bénévolat dans la société — voir article à ce sujet dans le Bulletin. Le comité des statuts et règlements prépare une consultation auprès des associations-membres. Le 3 février prochain, il y aura une réception en l'honneur de Gabrielle Labbé. Le comité d'étude des projets de loi termine la rédaction d'une analyse des conditions minimales de travail.

Malgré un programme très chargé nous demeurons disponibles. N'hésitez pas à communiquer avec moi.

En terminant, je vous rappelle que vous serez bientôt invitées à renouveler votre adhésion à la F.F.Q.. Lorsque vous nous adressez votre cotisation votre geste a une double signification: vous exprimez votre solidarité aux femmes du Québec, vous êtes informées des activités de la F.F.Q. et avez la possibilité d'y participer. Renouvelez votre adhésion, recrutez une amie! Les Femmes du Québec ont besoin de vous!

Sheila Finestone, présidente



Photo: Information Canada

Le prix Yvette-Rousseau va à Mmes Pagé, Martin, Mélançon

Marie Pagé, Odile Martin et Jacinthe Mélançon sont les trois gagnantes du Prix Yvette-Rousseau dont les résultats ont été annoncés hier soir par la présidente du comité organisateur, Mme Pierrette Bariteau-Cambron.

Le comité de lecture a, en outre, accordé trois mentions aux textes soumis par Louise Nobert, Gisèle Brière Villardier et Lawrence Gama-che.

Fondé dans le but de solliciter la réflexion des femmes sur les problèmes qui se posent à la société dans

laquelle elles vivent, le Prix Yvette-Rousseau avait pour thème, cette année, "La femme et l'économie".

Celle qui a donné son nom à ce concours, Mme Yvette Rousseau, présidente du Conseil consultatif de la situation de la femme, assistait à la remise des prix ainsi que le président du Mouvement des Caisses populaires Desjardins, M. Alfred Rouleau. L'attribution du Prix Yvette-Rousseau, lancé à ses origines par la Fédération des femmes du Québec, a été rendu possible, cette année, grâce à la participation du Mouvement des Caisses populaires.

ÉDUCATION

Leadership Phase I

Dans cette première phase, plutôt théorique, les participantes ont l'occasion de prendre connaissance de certaines techniques de travail reliées à l'exercice de leurs fonctions au niveau de leur association: méthodes de travail, information, animation, procédures d'assemblées délibérantes.

24-25-26 février — Coût: \$30.00

Lieu: Institut Coopératif Desjardins à Lévis

Stage ouvert à toutes les membres de la Fédération des Femmes du Québec

Leadership Phase II

Cette deuxième phase est offerte à toutes les personnes qui ont déjà participé à une phase I. Cette session d'approfondir et de mettre en application le contenu théorique de la phase I. Les participantes sont soumises à des exercices d'animation, de prises de décision, d'exposés et d'élaboration de programme etc.

14-15-16 avril — Coût: \$30.00

Lieu: Institut Coopératif Desjardins à Lévis

CONGÉS DE MATERNITÉ

FIDÈLE À UNE POSITION CONSTANTE EN FAVEUR DES CONGÉS DE MATERNITÉ, LA PRÉSIDENTE, AU NOM DE LA F.F.Q., A FAIT PARVENIR LA LETTRE SUIVANTE À TOUS LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU QUÉBEC.

LA PRÉSIDENTE VOUS INCITE FORTEMENT À APPUYER CETTE POSITION EN ÉCRIVANT LE PLUS TÔT POSSIBLE À VOTRE DÉPUTÉ.

1e 11 janvier 1972

Monsieur,

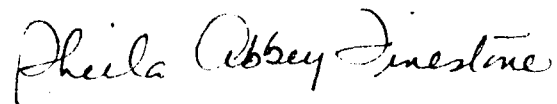
La Fédération des Femmes du Québec fait appel au sens des responsabilités de tous les membres de l'Assemblée législative du Québec en leur demandant, dans les plus brefs délais, de voir à l'adoption d'une loi régissant les congés de maternité.

La maternité est un acte social qui concerne tous les individus d'une société: hommes et femmes. C'est donc le devoir d'une société de faire en sorte que la femme puisse procréer dans des conditions favorables à la mère et à l'enfant et sans qu'il soit porté préjudice à son droit au travail. Le congé de maternité n'est donc pas un privilège à concéder aux femmes mais un droit qu'une société, consciente des conditions nécessaires à son développement, a le devoir de leur reconnaître.

La plupart des pays ont déjà, et dans certains cas depuis très longtemps, reconnu ce droit et au Canada sept provinces sur dix ont déjà légiféré en ce sens. Seuls, le Québec, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard négligent de s'intéresser à cette question. Pour combien de temps encore?

La Fédération des Femmes du Québec s'associe donc à tous les organismes notamment au Conseil du Statut de la Femme pour réclamer dans les plus brefs délais l'adoption d'une loi reconnaissant et garantissant les droits de la femme en cas de grossesse.

Nous espérons que tous, de quelque parti que vous soyez, vous ferez en sorte que soit adoptée une telle loi dès la prochaine législature pour éliminer cette injustice qui prévaut encore au Québec.



Sheila Abbey Finestone, présidente

QU'EN PENSENT LES MEMBRES DE LA FTQ

LA POLITIQUE D'ENSEMBLE SUR LA CONDITION FÉMININE

La politique d'ensemble sur la condition féminine commandée par le Gouvernement du Québec au Conseil du Statut de la Femme est en voie d'élaboration.

Je me permettrai de faire une rétrospective; présentement, sept groupes de travail, mis sur pied par le C.S.F., se sont déjà rencontrés et devraient compléter la première ébauche de la politique d'ensemble.

Chacun des sept groupes de travail étudie un aspect de la condition féminine, donc sept thèmes ont été retenus, soit:

- les femmes et leur formation;
- les femmes et la culture;
- les femmes sur le marché du travail;
- les femmes au foyer;
- les femmes et leur corps;
- les femmes, le couple et la famille;
- les femmes et l'agression.

A partir d'une étude de la situation, le rôle des groupes de travail est d'identifier les changements à opérer, et d'analyser les instruments dispo-

nibles ou à acquérir pour réaliser les changements souhaités.

L'approche privilégiée par le C.S.F., qui implique dans la préparation de la politique d'ensemble des ministères concernés, devrait permettre d'éviter que chacun de ces ministères ne traite les problèmes reliés à la condition féminine à l'intérieur d'un cadre administratif précis et ne propose des solutions partielles.

Ces groupes devront remettre à la mi-janvier un résumé de la situation. Dès février, la consultation auprès des Québécoises débutera; les modalités de la consultation ne sont pas encore dévoilées. Le C.S.F. est à préparer un "Canevas" pour les groupes organisés afin de recueillir les réactions et les solutions amenées par les femmes, groupées en association. D'autres modalités seront aussi prévues pour les groupes non organisés.

Il y aura des rencontres pour permettre des discussions et des échanges entre les groupes. L'objectif de cette consultation est d'intégrer les femmes à un travail de réflexion et

de recherche, leur permettre de se faire valoir en tant que citoyennes. La cause de la condition féminine marquera d'autant plus de progrès que les femmes auront réussi à mettre leurs efforts en commun.

Parallèlement à l'élaboration de la politique d'ensemble, le C.S.F. rendra public des dossiers sur la condition féminine. Ainsi, le compte-rendu d'un sondage sur l'orientation des filles en milieu scolaire, une brochure sur le divorce, une réflexion sur la condition des femmes violentées et une étude sur la situation socio-économique des femmes au Québec paraîtront successivement au cours des mois qui viennent.

Il est indispensable de se pencher ensemble sur le contenu de cette politique d'ensemble et dans cette optique nous avons décidé d'en faire le thème de notre congrès qui se tiendra les cinq, six et sept mai 1978, à l'auberge du Mont-Gabriel à Ste-Adèle.

Il sera important d'y être présentes.

**Claudette Myre, vice-présidente
aux Relations Publiques.**

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME EXPLIQUE LA POLITIQUE GLOBALE SUR LA CONDITION FÉMININE

"Il semble plus glorieux pour le gouvernement de régler une grève que d'établir une politique d'ensemble sur la condition féminine". C'est en ces termes que la présidente du C.S.F., Mme Laurette Robillard a débuté sa causerie lundi midi, devant les membres de la Fédération des Femmes du Québec, à l'occasion de leur rencontre mensuelle. Mme Robillard déplore la lenteur du gouvernement à mettre sur pied une politique globale sur la condition féminine. "Le gouvernement essaie de gagner du temps en demandant aux associations féminines de rédiger des mémoires et de faire part de leurs besoins en faisant des recommandations. Mais depuis le temps que le gouvernement accumule la documentation, nous savons très bien qu'il a en main les données nécessaires pour l'articuler cette politique d'ensemble, mais tout reste en suspens", a-t-elle dit.

Sur ce, Mme Robillard qui est présidente du C.S.F. depuis 1973, a expliqué le mandat de cet organisme concernant l'élaboration de cette politique. "Nous avons pour mandat de coordonner les études des onze ministères délégués aux groupes de travail, dont le but est la promotion et l'accroissement des droits de la femme". A la suite des sessions d'étude, il y aura en jan-

vier une évaluation du canevas analysé en atelier qui sera adressée aux réseaux provinciaux des associations féminines. Ces réseaux tiendront à leur tour une journée d'étude pour recueillir les données et les évaluer.

Après avoir défini la position et le mandat du C.S.F. au sujet de cette politique, Mme Robillard n'a cependant pu établir quels recours ou mécanisme sont prévus au cas où il y aurait encore de l'obstruction systématique de la part des organismes gouvernementaux concernés. Elle a affirmé que la position du C.S.F. serait alors plus radicale, mais n'a pas expliqué en quels termes ni de quelle façon le C.S.F. radicaliserait ses positions.

Au sujet des congés de maternité, Mme Robillard a dit qu'"il devrait y avoir au Québec une volonté politique et des mesures statutaires qui reconnaissent les droits de la femme au travail et la maternité au travail".

Mme Robillard a en outre insisté sur la participation des regroupements féminins dans l'élaboration de la politique globale de la condition féminine. Elle les incite à continuer leurs pressions afin que cette politique s'articule et s'établisse le plus rapidement possible.

**Johanne Bussièrès
Attachée de presse
Conseil Régional de Québec**

CONSEILS RÉGIONAUX

CONSEIL RÉGIONAL DE QUÉBEC

PROJET VIRE-VIE

Historique

Le 23 avril 1976, la F.F.Q., à l'occasion de son dixième anniversaire, organisait un colloque sur les stéréotypes en milieu scolaire et en milieu de travail.

Celles qui y participaient se souviennent sans doute de notre réaction à la suite de l'intervention d'un conseiller en orientation qui affichait pour le moins une attitude assez conservatrice.

Au cours des discussions en atelier, il fut suggéré d'entreprendre une action directe auprès des adolescentes. Cette suggestion retint particulièrement l'attention de l'animatrice qui proposa que le Conseil régional de Québec en fasse un projet.

Démarches

Après quelques approches auprès de personnes impliquées dans le milieu de l'éducation et, devant l'ampleur que pourrait prendre le projet, l'idée nous vint de communiquer avec Lise Dunnigan du Conseil du Statut de la Femme afin de savoir si cet organisme avait l'intention de donner une suite à son rapport sur les stéréotypes dans les manuels scolaires à l'élémentaire. C'est alors que nous avons appris qu'il existait un programme d'animation "Wheel of Fortune", préparé et expérimenté par une équipe de spécialistes californiens, lequel précisément s'adresse à des adolescentes. Nous apprenions du même coup que l'Université de l'Alberta avait fait une adaptation canadienne que le C.S.F. consentait à analyser pour ensuite en faire une adaptation québécoise en français.

Cette dernière adaptation s'élabora donc avec le concours de conseillers en orientation, de professeurs en information scolaire, de l'I.N.R.S., des animatrices déjà pressenties pour le projet et de représentantes du C.R. de Québec.

Devant notre grand intérêt, la C.S.F. consent alors d'en faire un projet commun. L'Institut National de Recherche Scientifique, section éducation de l'Université du Québec y collabore aussi. Le C.S.F. accepte d'y consacrer un budget spécial et le travail commence en mars 1977.

Mise en place du projet

Il est donc décidé que le C.R. de Québec assume la responsabilité de l'"opération animation", i.e.: recrutement des animatrices; contribution à la formation de celles-ci; démar-

ches dans les six régionales des environs de Québec afin de négocier les périodes de cours nécessaires à l'implantation d'un tel programme; relations constantes entre le C.S.F., les écoles, les animatrices et l'I.N.R.S.

Pour sa part, le C.S.F. apporte une contribution humaine, technique et financière à cette opération.

En outre, l'I.N.R.S. assure le suivi scientifique du projet, à savoir: test pour les animatrices; pré-test et post-test pour les étudiantes, évaluation finale, etc..

Pour se soumettre à un critère scientifique, nous devons rencontrer 750 à 1000 étudiantes de secondaire 3 et 4, échelonnant ce processus sur toute l'année scolaire.

C'est le 21 octobre dernier que commence dans les écoles ce programme d'animation qui est bien accueilli par les conseillers en orientation, les professeurs d'information scolaire et les étudiantes. Au 8 décembre, 262 étudiantes auront participé à cette expérience.

Le programme d'animation

Le "jeu animation" consiste en cinq rencontres dont la durée est équivalente à cinq périodes de cours. Deux animatrices se partagent une classe de 30 étudiantes. Les 14 ou 16 étudiantes forment chacun des groupes, travaillent deux par deux. Par une série de mises en situation, le "jeu" incite chaque équipe à utiliser son imagination et son sens pratique pour tracer le plan de vie d'un personnage fictif à travers une série d'événements et de choix qui lui sont présentés au hasard par des jeux de fiches, un tableau indicateur "vire-vie" etc.

Objectif

Ce programme veut d'abord mettre les adolescentes en contact avec des situations que les femmes rencontrent communément de nos jours: travail, mariage, maternité, revenus etc. pour ensuite leur faire découvrir dans quelle mesure elles pourront être capables de s'adapter à ces situations, compte tenu des choix d'orientation dont elles doivent décider dès à présent. L'atteinte de cet objectif devrait amener ces jeunes filles à avoir une vue plus large sur les possibilités qui s'offrent à elles et aussi leur fournir un élément nouveau de motivation face à leur démarche d'orientation.

Denyse B. Rochon
vice-présidente
C.R. de Québec

CONSEIL RÉGIONAL SAGUENAY- LAC ST-JEAN

La télévision communautaire Télésag de Chicoutimi a cédé son antenne aux femmes de la région. Claire Frève et Christiane Laforce ont préparé une série de treize émissions qui a permis à la population locale de connaître plusieurs femmes oeuvrant dans le milieu professionnel et social.

Avec pour titre "A VRAI DIRE" cette série s'est avérée une expérience utile sous plusieurs aspects. Non seulement elle permettait à des femmes de s'exprimer sur ce qu'elles sont, font et pensent, mais encore d'informer la population sur plusieurs réalisations et services existants.

Des femmes, jeunes pour la plupart, ont raconté leur expérience: notaire, avocate, relationniste, agent d'information, échevin ont témoigné surtout de l'accessibilité des postes qu'elles occupent. Elles sont les héritières des féministes d'hier qui ont su défendre pour les femmes le droit à l'instruction et aux professions libérales.

Une question se pose, cependant, à savoir si elles se sentent entièrement libres de s'exprimer sur leur métier ou si elles ont, quelque peu, ménagé leur milieu au profit de leur tranquillité professionnelle. Les confidences sous le couvert de la discrétion amènent des faits

qui n'ont pas été dits face à la caméra.

A VRAI DIRE a été au service de l'information par le biais de femmes oeuvrant dans différents services ou s'occupant de problèmes sociaux. Ainsi, il a été question de viol, de dépannage, de garderie, de centre d'hébergement, d'éducation.

Il a été intéressant de connaître l'engagement des personnes rencontrées, leur motivation, leur connaissance des besoins de la population féminine, alors que, trop souvent, les gens s'imaginent que la région est épargnée quant aux problèmes humains et sociaux.

Ces treize semaines auront, toutefois, permis d'imaginer toutes les possibilités que peut offrir un médium tel que la télévision, étant donné l'impact que l'image a sur l'auditeur. L'idéal serait d'y développer des dossiers sur différents sujets tel le viol, les femmes battues, la pauvreté, le travail, les droits des femmes. Il importerait également de les informer sur ce qu'il se passe ailleurs parallèlement à la démarche régionale.

L'avantage supplémentaire d'une émission télévisée est qu'elle est facilement regardée par plusieurs membres d'une même famille. Il faut moins d'effort pour être réceptifs à la télévision que pour lire et donc rejoindre aussi une population masculine et jeune.

FÉLICITATIONS

Lors des dernières élections municipales, quelques femmes de la région ont été élues ou ré-élues à divers postes.

Madame Suzanne Beauchamp-Niquet a été élue à la mairie de Dolbeau.

Madame Bernadette Audet, membre de la F.F.Q.

a été élue conseiller municipal à St-Ambroise.

Madame Louise Paré, membre de la F.F.Q. a conservé son poste d'échevin à Chicoutimi.

Madame Annette Bédard, élue comme conseiller à St-Prime.

COMMUNIQUÉ

Madame Gisèle Simard, 2ème vice-présidente du Conseil Régional Saguenay-Lac St-Jean, vient d'être nommée au poste d'animateur des comités de parents, à la Régionale Lapointe. Ce travail à temps plein consiste à faire le lien entre les onze comités de parents et l'administration scolaire.

Madame Claudine Hudon, de Chicoutimi, membre A. de la Fédération, a été nommée sur la

commission universitaire, au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Madame Lucille Bérubé, de Jonquière, vient d'être nommée par le Ministre de l'Éducation, comme membre du Conseil Supérieur de l'Éducation. Elle est le seul représentant de la région au Conseil, et sa longue expérience de travail parmi les comités de parents justifie cette nomination.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS-MEMBRES

- Association des diplômés en économie familiale
- Au bas de l'échelle
- Association de familles monoparentales bas-Saguenay "La Ruche"
- Association de familles monoparentales de l'Estrie Inc.
- Association des femmes diplômées des universités (Mtl.)
- Association des femmes diplômées des universités (Québec)
- Association des veuves de Montréal
- Communauté sépharade du Québec
- B'nai B'rith women council
- Cercle des femmes journalistes
- Cercle des rencontres du mercredi inc..
- Cercle social Marguerite d'Youville
- Club culturel humanitaire châtelaine
- Fédération des femmes des services communautaires juifs
- Junior league of Montreal Inc.
- Ligue des femmes du Québec
- Montréal Lakeshore university women's club
- Mouvement des femmes chrétiennes
- National council of Jewish women
- Sherbrooke and district university women's club
- Société d'étude et de conférences (Mtl.)
- Société d'étude et de conférences (Québec)
- Voix des femmes
- YWCA
- Regroupement des garderies région six c
- Association des auxiliaires bénévoles de l'hôpital de Jonquière

L'ASSOCIATION MONOPARENTALE DU BAS SAGUENAY

Mise sur pied d'un centre d'hébergement

Ce projet est destiné aux membres de notre Association et à ceux qui sont susceptible de le devenir, c'est-à-dire:

A) Les dames veuves, séparées, divorcées, les filles-mères, les épouses d'invalides et les enfants.

B) Les hommes dans les mêmes conditions de vie auront droit à tous les services explicités dans le projet sauf l'hébergement pour eux-mêmes.

CRITÈRES D'ADMISSION:

a) besoin d'hébergement (priorité à la mère avec enfant).

b) vivre une situation difficile dans son milieu (attention spéciale aux jeunes filles).

c) besoin de clarifier ou de détraumatiser sa situation.

d) avoir un fonctionnement normal (déficient mental non accepté).

e) les cas de drogue ou d'alcoolisme seront acceptés avec un spécialiste de Dorémy pour s'en occuper.

f) les femmes et les jeunes filles qui ont des problèmes avec la justice mais qui ne sont pas toujours passibles de prison et qui sont sans foyer.

SERVICES OFFERTS:

A) Service de vingt-quatre heures (24) sept (7) jours par semaine.

B) Accueil et hébergement s'il y a lieu.

C) Un personnel qualifié pour les aider à mieux fonctionner (spécialistes en provenance des CI, L.S.C. des services sociaux, centre communautaire juridique).

D) Entrevue avec le conseiller social pour clarifier ses conflits et l'orienter vers les organismes ou des démarches pouvant répondre à ses besoins: aide juridique, aide social, logement, comptoir de dépannage, etc., orientation si possible vers thérapie.

N.B. Si la personne a déjà un thérapeute, le conseiller social n'entre pas dans la dynamique du cas. Si elle en a un, le conseiller continuera le travail jusqu'à ce qu'elle soit motivée à une thérapie.

E) Aide pour se trouver un logement avec assistance financière pour le premier mois de logement ou pour la première commande d'épicerie, (remboursement par l'aide social)

F) Les personnes peuvent revenir au centre d'accueil après leur départ; support, activité, artisanat, loisirs.

G) Garde des enfants par l'animatrice pendant les démarches de la personne hébergée dans certains cas.

H) Activités artisanales tous les après-midi et le soir à l'occasion (tricot, crochet, raccomodage, etc.).

I) Intégration à des groupes de support; (à déterminer; ex: Dorémy, A.F.M. et autres).

SUITE PAGE 9

SUITE DE LA PAGE 8

G) Les aider à se recycler pour aller sur le marché du travail et aussi dans leurs démarches s'il y a lieu.

K) Constante étude des lois concernant les familles monoparentales, mémoires aux ministres concernés.

L) Aide à domicile pour la femme en difficulté.

CLIENTÈLE POSSIBLE:

— Des mères avec enfants mises à la porte par le mari ou, dont l'avocat demande l'éloignement du foyer conjugal pour des raisons de violence.

— Des épouses venues "se cacher" par crainte de représailles parce que leur mari reçoit l'avis de divorce.

— des conjoints "paniqués" venus pour parler de leurs problèmes; (visite de quelques heures ou journée entière, retour au foyer le soir; entrevue avec le conseiller social, activités artisanales, musique, café, etc.)

— Célibataires ou épouses sans enfants qui se trouvent sans logements, rejetées de la famille ou qui quittent l'hôpital sans personne qui veuille les accueillir.

— Des femmes, des filles qui ont des problèmes de justice.

LA DIRECTION

MOUVEMENT DES FEMMES CHRÉTIENNES

**Notre programme d'action:
"Les valeurs actuelles de la famille"**

Rappel:

Étendu sur deux ans, notre programme d'action reste pourtant réparti en trois blocs.

Chaque bloc couvre donc une période de six mois et comprend deux numéros de votre Bulletin.

Le présent numéro représente ainsi la deuxième étape du premier bloc et veut approfondir le VOIR amorcé dans le numéro précédent.

Premier bloc (deuxième étape)

Dans la première étape, il s'agissait de projets pour découvrir ce que vit concrètement votre famille.

Ici, il s'agit plutôt de projets pour découvrir

**CE QUE MOI, FEMME
JE VIS CONCRÈTEMENT
DANS MA FAMILLE.**

LE CERCLE DES RENCONTRES DU MERCREDI INC.

C.P. 271 Ste-Thérèse, Québec J7E 4J2

...Rencontres du Mercredi Inc. a un rôle à jouer dans son milieu. Ce rôle serait une participation graduelle à certaines activités, car il faut apprendre à participer petit à petit et il ne faut surtout avoir peur du mot "participation".

Ignorer que nous avons un certain devoir envers les gens du milieu dans lequel nous vivons, c'est peut-être ignorer le fait d'avoir véritablement une raison de vivre.

Ceci pourrait être un point de réflexion pour chacune d'entre nous. Vous êtes sans doute au courant que le gouvernement provincial a donné au Conseil du Statut de la Femme le mandat bien précis de préparer une étude en profondeur en vue d'une politique d'ensemble sur la condition féminine. C'est maintenant en voie d'élaboration, je vous invite à suivre de très près l'information sur ce sujet qui nous touche personnellement.

Espérant vous avoir permis de connaître un peu plus le milieu dans lequel je travaille, je vous reviendrai bientôt et n'hésitez pas à communiquer avec moi si vous désirez de plus amples renseignements.

Claudette Myre

membre du Cercle des Rencontres du Mercredi Inc.

vice-présidente Relations Publiques FFQ

ASSOCIATION DES VEUVES DE MONTRÉAL INC.

MOT DE LA NOUVELLE PRÉSIDENTE

Election du 20 novembre 1977

C'est vous les membres de notre association qui avez élu à l'unanimité quinze personnes qui forment maintenant le conseil d'administration. Nous vous remercions pour cette marque de confiance, soyez assurés que nous nous efforcerons de la mériter. Conscientes de nos responsabilités, nous avons l'ardeur et le désir de remplir notre mission pour le plus grand bien de l'association.

Convaincues qu'une association telle que la nôtre est plus que jamais nécessaire dans la société actuelle, nous tâcherons d'étendre nos services et d'être de plus en plus à l'écoute de nos compagnes récemment éprouvées.

A la réunion des membres élues qui a suivi l'assemblée générale, nous avons procédé par vote secret à l'élection d'une présidente. Le sort a voulu que ce soit moi. Ce titre m'a d'abord affolée, la lourdeur de la tâche m'a fait peur: remplacer Germaine m'intimidait. La première réaction passée, n'écouter que mon courage, j'ai dû accepter, remercier, espérer que l'Esprit Saint soufflerait pour moi comme pour les autres présidentes qui m'ont précédée. Je ne veux pas décevoir les compagnes que j'aime bien qui ont cru et croient encore, je l'espère, que je pourrai avec elles être utile pour assurer la continuité et la bonne marche de notre mouvement. Je les sens bien disposées à collaborer; croyez-moi, que c'est avec tout notre cœur que nous travaillerons ensemble pour vous.

A vous toutes, avec qui je partage de si bons moments

SUITE PAGE 10

SUITE DE PAGE 9

depuis dix ans, je suis toujours disposée à vous aimer et à vous comprendre davantage.

C'est la coutume au début de la nouvelle année de renouer les liens d'amitié et si cette coutume n'existait pas, il faudrait l'inventer. Nous profitons donc de l'occasion, mes compagnes et moi, pour vous offrir ainsi qu'aux vôtres nos MEILLERS VOEUX DE BONNE ET HEUREUSE ANNEE!

Avec mon amitié,
Cécile Lachapelle
Présidente

L'ASSOCIATION DES FEMMES DIPLOMÉES DES UNIVERSITÉS (MONTRÉAL)

4. "ATELIER DU 7 NOVEMBRE"

Vingt-deux membres de notre association se réunirent, le 7 novembre dernier, chez notre présidente, Yseult B.-Taschereau. Nous soulignons son aimable hospitalité et nous l'en remercions.

Dans une atmosphère d'échange, ce groupe tenta d'explorer les questions suivantes:

— Qu'est-ce que c'est que la femme d'aujourd'hui face à ses multiples métiers? Avance-t-elle ou reste-t-elle en place?

— Qu'implique, pour chacune d'entre nous, le fait d'être une femme dans le monde d'aujourd'hui?

De nombreux problèmes furent exposés. Nous cherchâmes des solutions. Une femme mariée qui a une carrière et qui travaille au même titre qu'un homme réussit un tour de force. Comment échappe-t-elle au piège (multiplicité des tâches) que la famille et la société lui tendent depuis son enfance?

Il reste à la femme un long chemin à parcourir avant d'en arriver à un épanouissement.

Janine Corbeil*, psychologue, anima cette soirée et fit une synthèse des problèmes abordés au cours de la réunion.

Les changements d'attitudes se réalisent plus difficilement que les changements de mentalités. "Certains hommes sont restés là où ils ont pris leurs photos de mariage", note, avec humour, Monica Matte.

La situation de la femme ne peut s'améliorer qu'en fonction d'une plus étroite collaboration de l'homme (partage des tâches et des responsabilités à l'intérieur de la famille).

D'autre part, certaines modifications des lois sont à envisager si l'on désire changer le statut juridique de la femme.

5. "LE COMITÉ D'ÉDUCATION"

Le Comité d'Éducation se consacrera bientôt à l'étude du "Livre Vert".

Composition du Comité:

Louise Couture,	
Clairette Dubé,	Vous pouvez communiquer avec:
Monique Guy,	Clairette Dubé,
Alice P'An,	Ecole Vincent-Marie,
Johanna Tousignant.	Tél.: 332-3320 (heures de bureau).

CELLES QUI NOUS ÉCRIVENT

Comptère, le 3 décembre 1977

ATT: mesdames Michèle Jean et Gabrielle Mottet.

Mesdames,

Après avoir assisté à la session de formation que vous avez animée, en novembre dernier à Lévis, nous aimerions vous faire part de notre appréciation.

La participation régionale a été de cinq personnes qui sont revenues très satisfaites, et bien conscientes de la qualité de la formation qu'elles y ont acquise, et surtout, mieux préparées à fonctionner au sein de leur association.

Après avoir profité de ce service offert par la Fédération, nous comptons bien faire la publicité nécessaire afin qu'un plus grand nombre puisse en profiter. A cet effet, nous serons heureuses de vous recevoir en automne 1978.

Vous vous remercions très sincèrement pour l'ardeur et la compétence que vous apportez à notre formation, et ne remercions que vous inciter à continuer, en vous souhaitant bonne chance.

Bien vôtre,

Le CONSEIL RÉGIONAL
Capreay - Lac St Jean

par: Suzanne Bonneau, secrétaire.

SOCIÉTÉ D'ÉTUDE ET DE CONFÉRENCES

SECTION DE MONTRÉAL

Fédération des Femmes du Québec,
Comité du Bulletin,
a/s Lucille B. Mottet, responsable,
1600, rue Berri, local 3115,
Montréal
H2L 4E4

Mesdames,

Les membres du conseil exécutif de la Société d'Étude et de Conférences, section de Montréal, vous remercient sincèrement pour l'insertion de leur programme culturel dans les pages de votre "Bulletin".

Félicitations à l'équipe de rédaction. Les articles publiés sont intéressants et, remarquables par la densité de leur contenu.

Bonne continuation et succès dans vos démarches et votre travail.

Henriette V. Thibault
Henriette V. Thibault, présidente

GENS D'ACTION

Le cinq novembre dernier, au Château Montebello, se tenait une consultation entre les membres du Cabinet fédéral et les leaders d'organisations nationales volontaires.

Cette consultation était la troisième réunion des représentants de 92 organisations volontaires dont la portée est nationale. La première eut lieu en 1974 et la deuxième en 1976.

Soixante organisations étaient présentes lors de cette dernière consultation, à mon avis c'est très significatif de l'intérêt des organisations nationales à se rencontrer; toutefois, il fut remarqué qu'il y avait des groupes sans représentants.

Les objectifs sont d'établir la communication et la coopération entre les organismes volontaires du Canada, d'améliorer la liaison et la coopération entre le secteur volontaire et le gouvernement fédéral.

Lors de cette fin de semaine, à mon avis, il y a eu une bonne amorce dans le but d'atteindre ces objectifs en vue d'une bonne entente entre les deux groupes. Le ministre Hugh Faulkner souhaitait ardemment dans un atelier du matin, qu'il y ait un protocole d'entente proposé par les organisations volontaires. Il est d'avis que le gouvernement fédéral veut véritablement respecter l'autonomie

et l'identité des O.N.V. et ce le plus tôt possible, étant lui-même conscient des difficultés des relations actuelles entre les deux groupes.

Il est à souligner que Sheila Finestone fut invitée pour animer un atelier présidé par Madame Monique Bégin, ministre de la Santé et du Bien-Être.

Lors de la plénière en fin de journée le dimanche, Paul Bélanger, observateur invité, a fait quelques commentaires: — il a souligné la reconnaissance croissante du rôle des organisations volontaires natio-

SUITE P. 12

Regroupement des Garderies de la région 6c

UN REGROUPEMENT PROVINCIAL

Les 29 et 30 octobre derniers, se tenait à Longueuil le congrès du Regroupement Provincial des Garderies. Toutes les garderies à but non lucratif de la province avaient été invitées.

Étaient représentées dix des onze régions administratives du Québec; 225 personnes ont participé à différents ateliers sur les thèmes suivants: Constitution et Objectifs du Regroupement Provincial des Garderies, Financement, Formation du Personnel, Normes révisées.

L'Assemblée Générale devait prendre position face à toutes les propositions sorties des ateliers du samedi. Mais étant donné la limite de temps de discussion, l'Assemblée a décidé de ne débattre que la question de la Constitution du Regroupement puisque c'est à partir de cette décision que l'ensemble des garderies vont se donner le pouvoir d'être représenté aux yeux du Gouvernement et de la population. Il en ressort que

les garderies présentes décident d'accepter le regroupement provincial et les propositions sont dans l'esprit de sa composition et de sa structure.

Les participants ont statué que l'association se nommerait "Regroupement Provincial des Garderies du Québec" et que seules les garderies à but non lucratif peuvent y adhérer.

Un Comité Provisoire, formé de 10 personnes, chacune étant déléguée par sa région, a été mandaté pour donner suite aux propositions issues des autres ateliers.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale a trouvé important de statuer sur les normes révisées du M.A.S. et elle a décidé de rejeter en bloc le chapitre touchant la formation du personnel.

L'Assemblée Générale a également proposé la fondation d'un organisme spécifique, autonome financièrement, qui pourrait se nommer la Direction Générale de la Petite Enfance à laquelle référerait directement le Re-

groupement Provincial des Garderies. Organisme décisionnel qui aurait un budget à administrer indépendamment de tous les autres organismes, c.e. qu'il n'appartiendrait pas directement ni au M.A.S. ni au M.E.Q.

Un télégramme a été envoyé au Ministre des Affaires Sociales, Monsieur Denis Lazure pour lui faire part de ces trois grandes recommandations.

C'est le Regroupement des Garderies de la Région Six C par l'intermédiaire de l'équipe de la Matériau-thèque Spécialisée pour la petite enfance qui a été responsable de l'organisation technique de ce congrès.

Des copies du "Compte-rendu des assemblées plénières du Congrès du Regroupement Provincial des Garderies" sont disponibles au bureau du Regroupement des Garderies de la Région Six C, 674-6304, 237 De Gentilly Ouest, Longueuil.

nales dans le Canada tout entier, le conseil consultatif du O.V.N. a donc une importance capitale. Quatre ministres étaient présents lors de cette consultation et une discussion franche a pris place entre les deux groupes a-t-il ajouté.

Les O.V.N. ont des besoins fonctionnels, les subventions gouvernementales sont nécessaires mais Monsieur Bélanger recommande de garder une distance critique, de lan-

cer des débats dans la population afin de promouvoir la créativité de solutions; les O.V.N. ont un rôle important dans ce pays au niveau de l'éducation populaire.

Les Organisations Volontaires ont le pouvoir de dire ce que d'autres ne peuvent pas dire et faire. Leur objectif principal devrait être le changement et non le Statu Quo.

Alors voilà. Cette fin de semaine fut pour moi très enrichissante et

positive, bien que j'ai constaté qu'il y a tant à faire dans tous les milieux. Même si chaque organisme est porté vers la conservation de ses privilèges, il n'en demeure pas moins qu'il y a lieu d'espérer que les communications se développeront dans un climat d'ouverture et de collaboration.

**Claudette Myre, vice-présidente
aux relations publiques**

OÙ? QUAND? POURQUOI?

Le gouvernement fédéral vient enfin de rendre public un document attendu depuis de longs mois; il s'agit du Rapport du Conseil consultatif sur l'action volontaire, il a pour titre en français: "Gens d'action..." ou en anglais: "People in action..."

La portée de ce rapport est très difficile à analyser puisqu'il s'efforce de cerner cette réalité très complexe que sont les associations bénévoles afin de chercher quels seraient les meilleurs critères à leur appliquer afin de formuler des politiques gouvernementales à leur sujet.

Il s'agit de déterminer quelle aide le gouvernement doit apporter, à quels organismes et pourquoi.

Malheureusement l'aide pécuniaire qui venait du secteur privé se fait moins abondante tandis que les besoins augmentent et le nombre de volontaires aussi, du moins si l'on croit les statistiques américaines; aussi se tourne-t-on de plus en plus vers les gouvernements.

Pour le moment chaque ministère du gouvernement fédéral établit lui-même ses priorités face aux demandes des associations bénévoles. De plus, il est libre d'établir ses critères d'admissibilité donc cette formule a des avantages de diversité. Il faut se demander si l'uniformisation serait une valeur en soi et ne créerait pas plus d'obstacles que de façons plus simples de procéder.

L'argument qui veut que l'information serait facilitée et mieux diffusée est plus sérieux, encore qu'il suffirait de voir à publier une liste des différents programmes d'aide financière et leurs critères respectifs pour rendre accessible ces renseignements à tous les intéressés.

Est-il nécessaire, comme le recommanderaient certains d'établir un organisme central qui verrait à la dispensation des fonds, ou ne serait-ce là qu'une autre bureaucratie de plus, dans un pays qui en a déjà plusieurs?

Aussi le rapport "Gens d'action", après avoir analysé cette possibilité, ne l'a pas retenue; cependant il recommande la création d'un Centre des ressources pour l'action volontaire (recommandation no 80) qui serait composé de neuf membres dont les deux-tiers représenteraient les associations bénévoles et l'autre tiers, les ministères qui ont des programmes de soutien pour les volontaires.

Ce Centre devra voir à l'implantation du Rapport du Conseil consultatif sur l'action volontaire, il devra s'informer des besoins des associations et des citoyens et en informer le gouvernement, s'assurer d'un personnel permanent adéquat et finalement, chaque année rendre publiques ses activités et recommandations.

L'existence même de ce Centre

est mise en doute par beaucoup de ceux qui oeuvrent dans le domaine et qui préféreraient voir cet argent mis au service des associations bénévoles. D'un autre côté, un bon lobby travaillant consciencieusement pour promouvoir les intérêts des organismes de volontaires pourrait peut-être leur rapporter beaucoup plus à long terme que les argents investis.

Enfin, quant à la consultation avec le gouvernement, elle semble nécessaire à la bonne marche du processus démocratique. Mais elle donne lieu à différentes récriminations: les associations ne se sentent pas assez consultées, ni assez écoutées; le gouvernement trouve les associations trop lentes à réagir et souvent mal préparées à défendre leurs avances.

Pourtant, le processus de consultation est important et il doit être retenu et rendu le plus efficace possible, mais le Centre proposé ne doit pas être un prétexte pour ne pas consulter les associations dont les points de vue sont différents et parfois contraires; le Centre ne doit pas prétendre les représenter. Tout au plus peut-il les avertir à l'avance que telle législation se prépare et leur conseiller de préparer ce dossier. Toute cette idée reste complexe et sera à mieux développer; j'espère avoir l'occasion d'y revenir.

Madeleine G. Dubuc

Conseil du Statut de la Femme

POSITION OFFICIELLE DU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME SUR LES CONGES DE MATERNITE

Les recommandations suivantes constituent la position **actuelle** du CSF et ne préjugent en rien de la politique à venir concernant les cas de grossesse ou d'adoption.

Le CSF demande donc au gouvernement du Québec d'adopter une loi reconnaissant et garantissant les droits suivants en cas de grossesse.

Considérant que toute personne a droit à un travail rémunéré dans des conditions qui respectent sa santé et sa sécurité.

Il est résolu que:

I- Toute travailleuse enceinte a droit à un congé de maternité d'une durée minimum de 18 semaines.

Sa rémunération, pendant la période précitée sera assumée par l'Etat.

Pendant cette période, telle travailleuse conserve et accumule tous les avantages, privilèges, droits reliés à son poste, emploi ou occupation. Advenant l'abolition de son poste, emploi ou occupation, un poste, emploi ou occupation équivalent lui sera octroyé.

II- Aucune modification des conditions de travail défavorisant la personne visée par les présentes, ne peut-être faite.

III- Advenant défaut ou contravention à la loi, des sanctions rigoureuses seront prises v.g. poursuites pénales.

En cas de congédiement, un recours articulé de façon similaire au congédiement pour activités syndicales (art. 14, 15, 1 du Code du Travail) devrait être prévu.

IV- Les dispositions ainsi prévues devraient être d'ordre public.

V- En matière d'adoption, les principes énoncés précédemment devraient s'appliquer.

VI- Il est aussi demandé que le principe du congé parental post-natal soit reconnu.

Adoptée le 27 octobre 1977.

Le Conseil du statut de la femme occupe maintenant de nouveaux locaux à Québec

Notre adresse:

700 boulevard St-Cyrille est,
16e étage,
Québec G1R 5A9

Notre numéro de téléphone demeure le même
643-4326 de Québec

ou
1-800-463-2851 de partout ailleurs sans frais d'appel.

Le service Consult-Action conserve la même adresse à
Montréal

1255, place Philippe,
bureau 401,
Montréal H3B 3G1

Téléphone: 873-8384

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LA SITUATION DE LA FEMME

RÉALISATIONS ET RETARDS

A Moncton où il se réunissait en octobre, le Conseil consultatif de la situation de la femme (CCSF) avait l'occasion de rencontrer des dirigeantes et des membres des diverses associations féminines de cette région, soit de langue anglaise, soit de langue française.

Celles-ci ont rencontré des fortunes diverses dépendant de tempêtes de neige ici, de grèves de transport là; malgré tout, les résultats ont toujours été étonnants surtout si l'on en juge par le courrier reçu après de telles expositions.

Prenant la parole à Moncton, la présidente du C.C.S.F., Yvette Rousseau, s'est félicitée de ces réalisations et aussi de la création d'une Commission fédérale des droits de la personne qui vient enfin de voir le jour grâce à l'adoption de la loi C-25, par le Parlement canadien en juin dernier.

Il s'agissait là d'une des priorités du C.C.S.F. depuis sa création en 1973. "La Commission canadienne des droits de la personne verra donc maintenant à faire disparaître la discrimination fondée sur le sexe, l'âge, la situation conjugale, etc.", affirme Yvette Rousseau qui voit là une réalisation concrète du travail accompli par le Conseil. Elle soulignait aussi ce qui s'est fait dans le domaine de la citoyenneté, des passeports, des régimes de pension, etc...

Malheureusement, il y a aussi des retards de toutes sortes qu'il faut déplorer, tel celui du gouvernement à nommer ou à redésigner des membres à ce Conseil, chose qui devait se faire en juin et qui n'a été faite que trois jours avant la réunion d'octobre et encore, seulement à demi.

De plus, si le gouvernement se félicite de la multiplicité des activités du Conseil, côté recherches comme côté expositions, il tarde à montrer son appréciation de façon tangible par des crédits accrus.

Enfin, elle regrette qu'au niveau provincial, toutes les provinces n'ont pas leur conseil comme c'est le cas au Québec, en Ontario et en Saskatchewan. Le retard du Nouveau-Brunswick est regrettable, surtout que la législation a été passée par le gouvernement Hatfield qui tarde dans la mise en oeuvre de ce projet existant au Québec depuis 1973, grâce à une législation spéciale du gouvernement Bourassa.

Le C.C.S.F. continue à travailler pour obtenir au régime de pension un amendement permettant aux femmes de se retirer du marché du travail pour sept ans pour élever leurs enfants, sans que ces années de bénéfices soient soustraites de leur pension. L'Ontario s'oppose à cet amendement et, à cause de l'importance de sa population, cette opposition est suffisante pour bloquer ce changement.

Tous ces retards ne découragent pas cependant Yvette Rousseau qui se dit certaine que finalement les femmes obtiendront ces droits égaux qu'elles réclament depuis si longtemps!

Madeleine G. Dubuc

EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION
DES FEMMES DU QUÉBEC

LE BÉNÉVOLAT AU SERVICE DES JEUNES



Hélène Goutier, autrefois jardinière d'enfants, qui a continué à faire du bénévolat tout en élevant sa propre famille (sept enfants), est aujourd'hui bénévole "qualifiée". On la retrouve, une journée et demie par semaine au service du milieu thérapeutique à Sainte-Justine.

(Photo Jacques Grenier)

Aider la jeunesse en difficulté et, si possible, prévenir les comportements anti-sociaux grâce à une attention individuelle et significative, présente un défi généreux et valorisant pour toute personne qui recherche une forme d'engagement.

Dès le début des années '70, le Comité conjoint pour la participation civique et l'action sociale, constitué de représentantes de la Fédération des Femmes du Québec, du Montreal Council of Women et du National Council of Jewish Women, section de Montréal, décidait d'apporter une contribution active à la solution des problèmes de la jeunesse. En collaboration avec le docteur Jeannine Guindon, docteur en psychologie et directeur de l'Institut de Formation et de Rééducation de Montréal, le Comité élaborait un programme de perfectionnement pour permettre à des bénévoles de travailler auprès des enfants, dans une action complémentaire à celle des professionnels. Le Comité confia à madame Alphonsine Howlett, alors présidente du conseil régional de Montréal, la responsabilité du projet.

Conception moderne du bénévolat

Le programme repose sur une philosophie nouvelle du rôle social du bénévole. Ce dernier assume vraiment une fonction de prévention, de soutien et de réinsertion sociale et est habilité à organiser des services qui sauront répondre aux besoins divers et changeants des jeunes.

La formation reçue permet au bénévole qualifié d'apporter une contribution qui dépasse la tâche routinière, à portée limitée. Son action comporte une responsabilité réelle de la situation ou de l'expérience vécue avec le jeune. Par ses fonctions et ses activités, il joue véritablement un rôle d'agent de développement social.

Développement

Vingt-cinq candidates francophones et anglophones,

SUITE PAGE 15

sur 250, furent invitées à suivre les cours de la première année qui débutèrent le 3 mars 1975. Ce nombre fut porté à 35 la deuxième année et à 66 l'année suivante alors qu'un cours du soir permit aux personnes qui travaillent et aux hommes de bénéficier de la formation et de s'occuper des jeunes durant la soirée et le week-end, selon leurs disponibilités.

Parallèlement, le stage qui complète la formation théorique, se fit au départ dans cinq Centres d'accueil. Aujourd'hui 18 Centres et 8 écoles reçoivent les stagiaires. L'expérience, on le voit, se révéla si profitable qu'il est devenu difficile de répondre à la demande des services offerts par les bénévoles qualifiés.

Formation

Les élèves-stagiaires reçoivent une formation en *observation*, leur permettant d'identifier les aspects positifs d'un comportement chez l'enfant ou l'adolescent, et en *intervention*, pour susciter l'expression des forces psychologiques du jeune face à lui-même, à ses pairs, aux adultes et à la collectivité.

La formation s'échelonne sur un an, de mars à la fin février, et comporte quatre heures de cours théorique (donné le jeudi dans la matinée ou dans la soirée) et quatre heures de stage pour un total de huit heures par semaine. Les personnes qui s'engagent doivent donc pouvoir disposer hebdomadairement d'une journée entière ou de deux demi-journées.

L'enseignement est offert par le dr Guindon et une équipe multidisciplinaire de l'Institut de Formation et du Centre d'Orientation. Le stage est supervisé par mademoiselle Laurette Deschambault, travailleur social professionnel et coordonnateur, ainsi que par les professionnels des Centres où les bénévoles acquièrent l'expérience pratique. La formation suivie avec assiduité et compétence conduit à une attestation. Les critères de sélection reposent sur la disponibilité, la motivation, l'équilibre affectif et une certaine qualité d'engagement.

Le cours est offert gratuitement. Toutefois les personnes qui désirent en bénéficier doivent s'engager à oeuvrer dans la communauté à raison de huit heures semaine pendant une deuxième année.

Implantation des services

Afin que les bénévoles, après leur formation, deviennent des agents de développement et de participation dans la collectivité, les responsables du programme veillent à les insérer dans des institutions et agences où elles apporteront aux techniciens un service complémentaire en prévention, réadaptation ou réinsertion sociale. Le comité administratif, formé de représentantes du Comité conjoint pour la participation civique et l'action sociale, reste en contact avec les bénévoles qualifiés et les Centres afin de vérifier l'efficacité et la pertinence des services rendus à la communauté.

De plus, l'Institut de formation leur offre un cours de perfectionnement et, lors d'une réunion mensuelle, leur permet de mettre en commun leurs observations et leurs expériences, ce qui facilite la mise à jour d'un répertoire-inventaire des ressources communautaires offertes aux jeunes.

Expansion et coordination

Après trois ans d'expérience, le bilan de l'expérien-

ce se révèle très positif. L'implication des bénévoles auprès des enfants allège le fardeau du professionnel et apporte une dimension de gratuité et d'individualité au processus de prévention ou de rééducation. A un autre niveau, le bénévole joue un rôle d'agent de mise en relation des groupes et d'agent multiplicateur. Enfin, la qualité de sa formation permet une action efficace et une intervention affinée qui vient valoriser la notion même du bénévolat.

Afin d'assurer un engagement social de qualité sans cesse croissante, le comité administratif a établi un cadre organisationnel pour bien situer la nature et l'étendue des services rendus en complémentarité avec les professionnels. C'est pourquoi à compter de janvier 1978, toutes les personnes qui ont reçu cette formation très structurée et très originale seront invitées à devenir membres d'un mouvement dûment incorporé sous le titre "Les Associés bénévoles qualifiés au service des jeunes". Voilà l'aboutissement des concertations de mouvements féminins conscients de leur devoir social. En quelques années, elles ont conduit à un programme unique qui a fait preuve d'excellence et de viabilité et qui s'est avéré efficace pour l'épanouissement personnel des bénévoles, la réinsertion sociale des jeunes et le soutien des professionnels.

RECRUTEMENT

Le recrutement pour la quatrième année du programme de perfectionnement des bénévoles au service des jeunes est ouvert depuis le début de janvier. Pour plus amples renseignements, s'enquérir à:

L'Institut de Formation et de
Rééducation de Montréal
55 ouest, boulevard Guoin,
Montréal tél.: 331-5530

Membres du comité administratif

responsable du programme:
Madame Alphonsine Howlett

membres:

Mdesdames: Dorothy Anderson, Jacqueline Desbaillets, Rhoda Granatstein, Claire Kahanov, Ghislaine Lallemant

Monsieur Georges Lebeau

Mesdames: Patricia Mace, Magdeleine Deland Mailhiot, Renée Papineau, Anne-Marie Savard, Laura Schwartzbein, Suzanne Stairs, Amy Williams.

Personnel enseignant

Dr Jeannine Guindon, Ph.D., psychologue, psycho-éducateur directeur général de l'Institut de Formation et de rééducation de Montréal

M. Bernard Tessier, psycho-éducateur directeur général du Centre d'Orientation et de réadaptation de Montréal

Mlle Laurette Deschambault, t.s.p.

M. Jean-Paul Déom, psycho-éducateur

UN ORGANISME INDISPENSABLE

LE CENTRE DE RÉFÉRENCE

DU GRAND MONTRÉAL

Le Centre est une agence autonome et bilingue qui offre gratuitement ses services à la population du Grand Montréal (incluant Laval et la Rive-Sud) depuis plus de 20 ans.

Le Centre donne des renseignements par téléphone sur les ressources communautaires et oriente vers l'agence appropriée toute personne qui cherche une solution à ses difficultés.

Le Centre est subventionné par CENTRAIDE MONTREAL (autrefois La Campagne des Fédérations). Cette année, pour la première fois, le Centre a fait une demande de subvention au Ministère des Affaires sociales correspondant au tiers du budget de fonctionnement prévu pour l'exercice financier 1978-79.

Le Centre envisage pour l'avenir un financement diversifié qui assurera non seulement le maintien des services du Centre, mais son expansion.

FONCTIONS DU CENTRE DE REFERENCE

Le CENTRE DE REFERENCE accomplit les fonctions suivantes:

RENSEIGNE les personnes et les groupes sur les lois, les politiques et les services relatifs à la sécurité sociale, au bien-être, à la santé et aux loisirs;

REFERE les personnes et les groupes à l'organisme du milieu capable de répondre au besoin exprimé; communique avec les agences en vue de faciliter les démarches des clients et de connaître les suites qui sont données aux demandes de services;

RECUEILLE les données sur les besoins pour lesquels il existe peu ou pas de ressources;

TRANSMET ces données aux organismes de coordination et de planification et **COLLABORE** avec eux en vue de suivre l'évolution des besoins de la population et d'améliorer les services;

PUBLIE un Répertoire des services **communautaires** et

MAINTIENT A JOUR un fichier de ressources.

Quand vous appelez le CENTRE DE REFERENCE, la première voix que vous entendez est celle de la registraire. Cette première prise de contact est fort importante. C'est pourquoi nos registraires sont bilingues et ont des qualités d'accueil, de sympathie, de compréhension et de patience manifestes.

TOUS LES BESOINS URGENTS sont aussitôt transmis à une conseillère. Dans les autres cas, la registraire note le nom et le numéro de téléphone du client. Les conseillères se présentent régulièrement à la réception pour recueillir ces messages.

LA CONSEILLERE doit, au cours de sa conversation chercher d'abord et avant tout le véritable besoin du client. Elle doit donc obtenir tous les renseignements qui permettent de poser un diagnostic précis et d'évaluer la motivation et l'aptitude du client à utiliser la ressource appropriée.

La conseillère REFERE, c'est-à-dire établit une com-

munication entre le client et le service capable de répondre à ses besoins. La Conseillère ENCOURAGE le client à faire la démarche requise, ou au besoin fait la démarche pour le client.

La Conseillère DONNE SUITE ET COMPLETE l'intervention propre à un centre de référence (follow-up), en particulier lorsque le client l'informe des difficultés qu'il éprouve à poursuivre les démarches suggérées.

En somme le Centre de référence sert d'agent de liaison entre la personne qui présente un problème et les services privés publics et para-publics offerts à la collectivité.

LES DEMANDES RECUES AU CENTRE

Les demandes les plus fréquentes que reçoit le Centre sont illustrées par les exemples suivants:

Des parents cherchent où s'adresser pour faire traiter un enfant au comportement difficile.

On cherche un conseiller pour un problème de discordance maritale.

On demande un placement pour une personne âgée ou un malade chronique.

Des personnes seules, malades ou âgées réclament des services d'aide à domicile.

On recherche de l'assistance pour un jeune aux prises avec la drogue.

Des personnes cherchent à obtenir de l'assistance financière, des vêtements, des soins médicaux.

Les demandes relatives à l'assistance judiciaire sont nombreuses.

Des handicapés physiques et des personnes affectées par les problèmes psychologiques demandent à être orientés vers les services appropriés.

Ceci n'est qu'un court échantillonnage des multiples demandes faites au Centre chaque année.

Nous avons trois lignes téléphoniques ouvertes au public du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures.

Afin de bien remplir son rôle, le Centre de Référence doit:

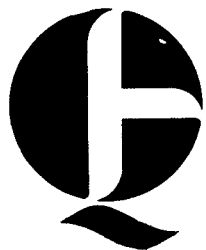
Mettre à jour des fichiers de ressources et son fichier central.

Diffuser des informations sur les ressources communautaires aux personnes intéressées: responsables d'agences et de services, étudiants des collèges et universités, etc.

Chercher la documentation nécessaire: répertoires publiés par divers organismes, textes de loi, rapports sur les politiques des agences, etc.

LE CENTRE donne de nombreuses séances d'information à l'intention du personnel des agences sociales, des membres d'institutions, d'associations, de groupes de bénévoles, et autres. Des membres du personnel participent à des émissions radiophoniques et télévisées, aux réunions ou assemblées tenues par diverses associations, aux colloques et conférences où la présence du Centre s'avère utile à la collectivité.

SUITE PAGE 17



DEUX STAGES POUR VOUS

La femme et la petite entreprise Q-204-78

Objectifs:

Ce stage propose une réflexion sur le rôle de la femme collaboratrice du mari dans une petite entreprise dont ils sont propriétaires.

Le séjour en France favorisera surtout des contacts directs avec des Françaises dans la même situation. Une question sera au cœur de ces rencontres: comment la femme parvient-elle à concilier ses responsabilités familiales et le travail pour l'entreprise? Pour compléter ces échanges, les stagiaires s'informeront aussi du fonctionnement des P.M.E. et des questions légales qui affectent la place de la femme dans l'entreprise (régimes matrimoniaux, fiscalité, assurance, etc...).

S'adresse:

Aux femmes qui collaborent avec leur mari dans une petite entreprise (commerce, hôtellerie, construction

immeuble, assurance, etc... sauf les entreprises agricoles) dont ils sont les propriétaires. Les stagiaires souhaitées occupent des tâches administratives et participent aux décisions concernant l'entreprise (ex.: comptabilité, secrétariat, vente, etc.). Les candidates devront décrire dans leur travail de candidature le mode de collaboration qu'elles entretiennent avec leur mari.

Age: 18 à 35 ans
Nombre: 20 personnes
Coût: \$335.00
Dépôt des candidatures à l'OFQJ avant le:

25 février 1978

Du 19 juin au 11 juillet 1978

Vie active de la femme Q-401-78

Objectifs:

Ce stage s'interrogera sur les compétences et les services que devrait offrir l'institution éducative aux femmes qui ont longuement oeuvré au foyer — par exemple — et qui souhai-

tent repenser la forme de leur vie active.

Évaluer ses goûts, ses intérêts et ses besoins; se resituer par rapport à une société en évolution et décider de l'orientation à donner à cette démarche... autant de questions que les stagiaires aborderont auprès des milieux français concernés.

S'adresse:

Prioritairement aux femmes possédant une scolarité de 12 années ou moins, qui se sont inscrites dans des programmes de réorientation de leurs activités. Une proportion de 20% du total du groupe sera formée par des animateurs pédagogiques oeuvrant à l'intérieur de ces programmes offerts par des services d'éducation des adultes et par des initiatives communautaires.

Age: 18 à 35 ans
Nombre: 20 personnes
Coût: \$335.00
Dépôt des candidatures à l'OFQJ avant le:

10 février 1978

Date de séjour:

du 5 juin au 27 juin 1978

CENTRES DE RÉFÉRENCE À TRAVERS LE QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 16

MONTREAL:

Centre de Référence du Grand Montréal. Information and Referral Centre of Greater Montreal. (514) 931-2292

ALMA:

Service d'information et de référence du Lac. (418) 662-6034

GRANBY:

Centre de Référence et d'information de Granby. (514) 372-6777

JOLIETTE:

Centre de Référence et d'information (514) 756-1229

QUEBEC:

Accueil, information et référence (418) 682-3501

ST-HYACINTHE:

Centre de référence et d'information familiale. (514) 774-9434

SHAWINIGAN:

Centre de référence et d'information (819) 537-1144

TROIS-RIVIERES:

Service de référence et d'information de Trois-Rivières. (819) 365-7331

Si des membres de la FFQ participent à ces stages, n'oubliez pas de raconter votre expérience aux lectrices du Bulletin

Gisèle Simard de Montréal y a pensé...

À PROPOS D'UN STAGE DE L'OFFICE FRANCO-QUÉBÉCOIS POUR LA JEUNESSE L'ACTION DES FEMMES EN FRANCE

Seize femmes du Québec ont eu l'occasion de faire un stage de trois semaines en France du 17 octobre au 8 novembre, grâce à l'Office Franco-québécois pour la Jeunesse. Dans le dernier bulletin, vous pouviez lire la description du stage et une liste des organismes proposés par Michèle Baron, pour connaître "l'action des femmes" en France. Voici un résumé du voyage.

Durant la première semaine, l'OF QJ de Paris prend en charge les stagiaires et leur donne des connaissances générales de Paris et de la France (politique, économie, éducation, syndicalisme etc.). Les fins de semaine sont libres. Pendant dix jours, les stagiaires rencontrent les représentantes des organismes suivants:

1. Le Centre "Retravailler", Mme Martine Rosa-Haguenaer, directrice. Le Centre organise des stages de formation préliminaire et d'orientation professionnelle, conçus et dirigés par la sociologue Evelyne Sullerot, pour les femmes qui veulent se recycler après une séparation plus ou moins longue du monde du travail.

2. La Fédération des Femmes Chefs de Famille, Mme Estienne, responsable. La Fédération a pour buts d'exprimer l'existence sociale des femmes chefs de famille, de faire valoir leurs droits auprès des Pouvoirs Publics et de promouvoir des services et des réalisations sociales répondant aux intérêts de cette catégorie de familles.

3. "SOS Femmes Battues". Après

d'énormes difficultés de départ, le groupe de jeunes femmes a enfin pignon sur rue et peut recevoir les femmes en détresse avec leurs enfants: aide matérielle de dépannage et aide juridique.

4. Groupe "Mères célibataires". Créée en 1976, il regroupe une quarantaine de mères célibataires. Leur but est de sortir de la position d'assistées et de prendre en main leurs problèmes en organisant une entraide, en faisant connaître leurs droits et en les défendant, en ne laissant pas les "spécialistes" les culpabiliser, en analysant leur situation à partir de leur expérience.

5. Groupe "Femmes du Quartier 13e". Elles sont une centaine de femmes actives de milieu intellectuel. Elles sont réunies en "groupe quartier", pour apporter de l'information aux autres femmes; en "groupe divorce", qui se penche sur les problèmes de divorce; en groupe "femmes en lutte", axé sur une action très précise auprès des travailleuses. Tous les groupes de quartiers sont chapeautés par la Coordination parisienne des Groupes Femmes de Quartier, un organisme non structuré, sans comité de direction.

6. Le Centre promotionnel féminin de Chenove, en banlieue de Dijon. Créé par l'Association syndicale des Familles de Chenove, le centre a pour but la formation permanente des femmes qui éprouvent le besoin d'une remise à jour de leurs connaissances, d'un contact avec les autres en vue

d'acquérir soit une qualification professionnelle, soit un enrichissement personnel. (Garderie gratuite).

7. Le Centre de Prostituées de Lyon. Pour aider la prostituée à se sortir de son milieu.

8. La Délégation à la Condition féminine (Lyon) Mme Nicole Pasquier. Organisme gouvernemental qui a pour buts:

- améliorer la condition féminine,
- favoriser l'accès des femmes aux différents niveaux de responsabilités,
- éliminer les discriminations.

Les moyens: des groupes de travail se réunissent aux Ministères de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, de la Santé, de la Justice et du Travail.

9. Accueil en Gare, Lyon. Un local situé dans la gare de Lyon permet à des bénévoles d'accueillir, de dépanner, de loger à court terme, les femmes seules ou avec enfants qui sont en détresse.

10. Centre d'Information féminine de Lyon. Situé dans le local du Syndicat d'Initiative de Lyon, c'est un centre de référence très bien organisé. Exemple: des avocates bénévoles donnent l'information juridique à celles qui en font la demande.

11. Le Centre des Femmes de Marseille. Le centre permet le regroupement dans un même local d'une vingtaine de groupes de femmes, exemple: groupe enseignantes, groupes hôpitaux, etc. Le but du centre est

SUITE PAGE 19

L'ACTION DES FEMMES...

SUITE DE LA PAGE 18

la revendication pour les groupes de travailleuses, ils ne touchent pas les femmes à la maison.

12. Le Centre d'Orientation, de Documentation et d'Information féminin, (DODIF) Marseille. Rôle:

- être un lieu de rencontre et d'accueil,
- informer les femmes pour les aider dans leur vie personnelle, familiale ou professionnelle,
- susciter leur participation à la vie sociale,
- être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics en centralisant les demandes et les aspirations des femmes.

Moyens d'action:

- un fichier de renseignements
- des informations sur la formation professionnelle
- des renseignements juridiques.

Quelques permanentes et plusieurs bénévoles y travaillent.

13. Le Centre Gynéco-social de l'Hôpital de la Timone (Centre d'orthogénie). Le centre est situé à l'hôpital même, pour donner des informations sur la contraception et pour appliquer la loi de l'avortement, i.e. faire des avortements (30 par semaine) correctement par la méthode d'aspiration, à un prix plus abordable que dans un cabinet de médecin.

14. Les Clubs Femmes de Provence. Regroupement des femmes pour de l'artisanat, des visites industrielles, des rencontres culturelles, des débats, des conférences, des cours, ainsi les femmes reprennent confiance en elles. Une vingtaine d'animatrices bénévoles se réunissent toutes les semaines pour organiser les activités des quinze clubs à Marseille et des quatre clubs en banlieue. Les animatrices ont obtenu un local permanent prêté par l'Union Départementale des Associations familiales.

15. Le Centre des Femmes de Aix-en-Provence une filiale du CODIF de Marseille.

L'action des femmes dans ces mouvements est comparable à notre action ici. Les groupes ont la plupart du temps des difficultés de financement, sauf le CODIF qui est subventionné par la municipalité de Marseille. Les femmes qui revendiquent comme le groupe "Femmes du Quartier 13e" sont considérées de gauche et les subventions évidemment sont rares. Les Clubs Femmes de Pro-

vence et le Centre promotionnel féminin de Chenove, par exemple, sont préoccupés par le regroupement des femmes isolées dans leur cuisine, le recyclage et le manque de communication entre elles. Grâce à des loisirs et à des cours organisés, ces deux groupes ont permis en banlieue de Dijon et à Marseille de faire se rencontrer les femmes et de leur donner le moyen de se recycler.

Mais l'action des femmes, c'est une question de groupes mais aussi d'individus. C'est l'action de quelques femmes qui ont le temps, le goût, l'intérêt de se réunir pour trouver des solutions à des problèmes bien particuliers. Nous n'avons pas rencontré de mouvement féminin de masse. La Déléguée à la Condition féminine essaie de garder contact avec la population par ses vingt-six déléguées de région mais c'est un poste politique avec tous les problèmes de bureaucratie qu'on imagine.

Nous avons vécu trois semaines formidables en France, de rencontres, d'amitié, de sympathie et de fatigue à porter nos valises. Mais nous restons sur notre appétit, dans un stage à caractère social, il faut avoir le temps de faire des contacts de se faire accepter par les individus, de connaître le mode d'action des différents groupes. Il est donc préférable de vivre quelques jours avec un groupe. Nous avons eu seulement dix jours pour connaître l'Action des Femmes en France. Ce n'est sûrement pas suffisant pour tout apprendre et pour avoir une vue globale de la situation. Je souhaite qu'il y ait plus de femmes qui partent du Québec et qui viennent de France pour qu'on puisse faire des échanges d'idées et d'expérience. A ce propos, je vous signale que dans la revue "Le Stagiaire" de l'OFQF, plusieurs stages sont annoncés pour l'année 1978, en particulier "Vie active de la femme" et "La femme et la petite entreprise". Il y a des bureaux de l'OFQJ, à Hull, Rimouski, Montréal, Québec, Rouyn, Sherbrooke, Trois-Rivières, Jonquière.

Celles qui aimeraient plus de détails au sujet du stage ou des groupes que nous avons rencontrés, vous n'avez qu'à en faire la demande au bureau de la FFQ.

Nous espérons que le plus de québécoises possibles profiteront de nos

informations reçues durant le stage et seront intéressées à organiser ou à participer à d'autres stages de l'OFQJ.

Nous vous remercions de votre attention. Sincèrement vôtre.

**Gisèle Simard, Roxboro,
28 décembre 1977.**

**F.F.Q.
MONTREAL
844-7049**

LA POLITIQUE N'EST PAS À CRAINDRE

DIT MONIQUE BÉGIN AUX QUÉBÉCOISES

LA PRESSE
29 OCT 1977

QU'EN PENSEZ-VOUS ÉCRIVEZ-NOUS...

Invitant les Québécoises à une plus grande action politique, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social les met toutefois en garde contre trois obstacles qu'elles rencontreront sur leur chemin.

Mme Monique Bégin, qui parlait dans le cadre du congrès annuel de la Chambre des notaires du Québec se déroulant actuellement dans la métropole, a d'abord traité de dangereuse l'image négative rattachée à la politique par tous ceux qui sont loin des partis politiques et des milieux gouvernementaux, ajoutant qu'il incombait à chaque politicien de créer des liens avec les jeunes, les femmes ou la majorité silencieuse.

Aucune collectivité ne peut se permettre la désaffection de ses membres vis-à-vis le pouvoir. Car il y a toujours quelqu'un quelque part prêt à prendre le pouvoir si vous le laissez échapper."

Selon elle, une autre cause de la distance que les femmes gardent envers la politique provient d'un mythe de culpabilité envers le goût du pouvoir, l'ambition, l'agressivité et l'habileté dans l'action.

"Il n'y a rien de mal dans la volonté de réussir et d'avoir plus de pouvoir en autant qu'on vise à le mettre au service de ses objectifs, car le pouvoir n'est qu'un outil de travail", a-t-elle dit.

"Le troisième obstacle à surmonter, a-t-elle poursuivi, est celui de la peur et de la gêne à traverser l'écran, c'est-à-dire à être un communicateur de masse. Pourtant il devrait être assez évident, qu'on aime ça ou non, que réussir en politique implique qu'on incarne sur le devant de la scène les aspirations et les espoirs du monde. Rien n'est plus beau et plus fragile."

Si les gouvernements peuvent et doivent accomplir beaucoup dans ce domaine, Mme Bégin affirme qu'on ne doit pas sous-estimer l'influence que peuvent exercer chaque personne ou des groupes de personnes.

"L'Année internationale de la femme est terminée du point de vue chronologique, mais ses objectifs d'égalité et de progrès ne cessent d'occuper un rang prioritaire dans nos activités quotidiennes, et aussi dans l'esprit de chaque femme du Canada ou d'ailleurs."

Elle prétend de plus qu'on n'en est plus à l'âge d'or de l'agriculteur québécois, "où l'on posait en idéal le

dogme de la femme soumise au foyer et consacrant son corps et sa vie à la revanche des berceaux". Les femmes désirent maintenant participer pleinement aux décisions qui sont prises en vue de préparer le monde de demain et éliminer la discrimination à leur égard.

"Je vous invite donc à vous joindre aux femmes de notre pays et à vous engager activement et selon votre bon jugement dans cette oeuvre de bon aloi. C'est une responsabilité que vous devez assumer."

Résumant les progrès réalisés par les femmes depuis quelques années, le ministre dit que les inégalités ne sont cependant pas toutes corrigées, et que si les grandes batailles sont chose du passé, il reste beaucoup de batailles quotidiennes à livrer, entachées de routine et de grisaille.

Elle prétend aussi que si la Commission royale d'enquête sur la situation de la Femme intitulée en 1967, a permis des réalisations importantes, quatre grandes questions de compétence fédérale restent à corriger:

- o soustraire l'avortement au Code criminel et, dans l'immédiat, appliquer la loi telle que votée par le Parlement en 1968;
- o abroger la section de la Loi sur les Indiens stipulant qu'une Indienne qui épouse un Non-Indien perd ses droits;
- o réformer la Loi sur le divorce et instaurer des tribunaux unifiés de la famille;
- o amender la Loi de l'impôt pour permettre à la femme employée d'une entreprise familiale non incorporée de recevoir un salaire.

Mme Bégin note enfin que les femmes demeurent "les plus pauvres des pauvres", parce que le travail à temps partiel n'est ni protégé ni favorisé; parce que les Québécoises n'ont pas les garderies ni aucun des aménagements sociaux qu'elles demandent; et parce que 70% de tous les travailleurs québécois sous l'empire de la Commission du salaire minimum sont des femmes, de même que 80% des 112,000 travailleurs en bas du salaire minimum.

"Ajoutons qu'en règle générale, la société est bâtie autour des hommes et qu'on attend des femmes qu'en cumulant au moins deux rôles à plein temps, elles contournent les difficultés matérielles et psychologiques sur leur destin".

LA FEMME ET LE TRAVAIL

Chaque fois que la situation économique devient difficile, il se trouve quelqu'un pour remettre en question le droit des femmes au travail.

Dernièrement, une polémique de la sorte s'est retrouvée dans 'Lettres des lecteurs' du journal "La Presse". Aussi, est-il peut-être bon de rappeler que si plus de la moitié des femmes qui travaillent (exactement 59.6%) sont des femmes mariées, elles le font par nécessité. La majorité d'entre elles a un conjoint qui gagne un salaire nettement insuffisant. Quant aux autres, il s'agit souvent d'un revenu d'appoint qui n'est peut-être pas absolument nécessaire mais qui permet de faire poursuivre des études aux enfants ou d'acheter un chalet à la campagne — toutes choses souhaitables pour la santé du corps et de l'esprit.

Il faut aussi remarquer que 20.3% de toutes les femmes en emploi travaillaient à temps partiel, ce pourcentage est de 5.1% pour les hommes. Ce qui montre bien l'intérêt que les femmes trouvent à ce genre d'emploi.

Quant au fameux absentéisme féminin, les chiffres fournis en 1975 par "L'enquête sur la main-d'oeuvre" de Travail Canada, précisent que "1.7% des femmes employées à plein temps se sont absentes du travail pour cause de maladie durant une semaine entière; dans le cas des hommes, ce pourcentage s'élevait à 1.7%".

Encore une fois, faut-il le répéter, la plupart des femmes mariées travaillent pour permettre à la famille de vivre convenablement et d'équilibrer son budget.

De plus, un grand nombre d'entre elles sont chefs de famille, ce qui rend encore plus impératif leur présence sur le marché du travail.

Quant aux taux de participation des femmes au Québec, il est passé de 29.4% en 1965 à 40% en 1975, se plaçant à peu près au milieu des deux extrêmes, Terre-Neuve avec, en 1975, un taux de participation de 31% et l'Alberta de 49.2%.

La prospérité d'une province semble jouer un rôle important dans l'emploi des femmes, leur offrant sans doute plus de possibilités de trouver un emploi qui convienne à leur mode de vie.

Cependant, il est certain que bien d'autres facteurs interviennent comme les attitudes et la place que la femme occupe dans la société à un certain moment dans la société à un certain moment dans l'histoire.

Celle-ci change peu à peu et devrait de plus en plus en être une de véritable égalité. Le grand biologiste français mort le mois dernier, Jean Rostand, ne disait-il pas: "La maternité est une fonction plus riche que la paternité... Sans aller jusqu'à revendiquer pour la femme une primauté qui répondrait à sa prévalence biologique, nous estimons qu'une entière égalité en tous les domaines est le moins qu'on lui donne. La vérité biologique a déjà servi la cause du rêve féminin. Elle doit la servir encore".

Madeleine Gariépy Dubuc

TROISIÈME ÂGE ET CULTURE

Objectifs de ces rencontres:

- recherche d'un épanouissement personnel, d'une stimulation intellectuelle
- formation de nouveaux réseaux de relations
- recherche de valeurs qui permettent d'avancer en âge avec dignité et de travailler à créer un nouvel art de vivre.

Suite à la session pilote qui a eu lieu à l'automne, Madeleine Préclaire offre dès la fin mars un nouveau programme qui comprendra des rencontres sur l'actualité politique et l'histoire des civilisations. Un projet d'animation culturelle: conférences, visites de musées, accès au patrimoine culturel etc. sont à l'étude.

Dans le cadre de ce programme, on offre aux adultes, retraités ou non, un lieu de services, de rencontres, d'éducation ou de réflexion.

Vous pouvez obtenir des renseignements sur ce programme en communiquant avec Madeleine Préclaire à 342-1624.

Les rencontres ont lieu:

Au GESU

1202, rue Bleury

Montréal

866-235

Métro, Place des Arts, sortie Bleury

et

Au Collège Brébeuf

5625, Decelles

Montréal

342-1320

Autobus 51 et 129

UNE INVITATION

Décembre 1977

Mes chères amies de la FFQ,

Salut à toutes! Bien que je n'aie pu assister à la plupart de vos réunions ces derniers temps, c'est toujours avec plaisir que je suis les nouvelles de vos activités dans le Bulletin qui devient de plus en plus intéressant. Mes meilleurs vœux de succès vous accompagnent!

Dans le but de maintenir et de renforcer les liens et les idéaux que nous partageons, j'aimerais vous proposer un nouveau projet. En tant que présidente d'un comité sur le fait français dans notre communauté juive, je cherche à développer des petits groupes de rencontre et de discussion.

Si ce projet vous intéresse, voudriez-vous communiquer avec moi.

Rosetta Elkin

CP 152

Farnham Québec J2N 2R6

ou avec notre animateur: M. Henri Acoca aux numéros suivants:

661-7705 (bureau)

341-5466 (maison)

A BIENTOT!

PUBLICATIONS

A NE PAS MANQUE DANS LA REVUE MADAME DU MOIS DE JANVIER 78 UN ARTICLE CONCERNANT L'IMPOT.

**L'INSTITUT VANIER
DE LA FAMILLE**

EXPOSÉS DISPONIBLES

Voyager sous le signe de l'espoir. (Fred R. MacKinnon, Conférence du CCDS sur la politique familiale, 1977).

Il faut que ça change. (Grant Maxwell, Assemblée annuelle de l'IVF, 1976).

Il est temps d'abandonner ce qui est grand et de revenir à ce qui est petit. (Rev. Greg MacLeod, Assemblée annuelle de l'IVF, 1976).

Vers une nouvelle perception de la famille humaine et du rôle de l'autorité publique. (W.A. Dyson, 1976).

Nouveaux modes de vie au Canada - Nostalgie du passé? (R. Fallis, 1976).

La mort du cocher. (Exposé sur l'acquisition du savoir présenté par le professeur Anthony Burton à l'assemblée annuelle de l'IVF, 1974).

Le concept de la famille en évolution. (J. Gagné, 1974).

Au-delà de l'énergie, au-delà de E égale MC2 - le monde, ligne de partage des eaux de la morale, en quête d'un autre niveau. (W.A. Dyson, 1974).

Responsabilité personnelle dans une société irresponsable. (W.A. Dyson, 1973).

Les besoins de la famille moderne ou le mythe, l'utopie et la réalité des temps libres. (J. Gagné, 1973).

L'envers du rituel. Réflexions sur les services à la famille et la méthodologie institutionnelle. (J. Gagné, 1973).

Le travail humain organisé au détriment de l'homme. (J. Gagné, 1973).

L'inauguration du changement social. (discours prononcé par Mme Margaret Mead à l'assemblée annuelle de l'IVF, 1972).

ON PEUT OBTENIR GRATUITEMENT LES TEXTES DES EXPOSÉS SUIVANTS PRÉSENTÉS PAR DES INVITÉS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL DE L'IVF. QUANTITÉ LIMITÉE D'EXEMPLAIRES.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉES À OBTENIR LE MÉMOIRE DU C.S.F. SUR: "L'ACCÈS À L'ÉDUCATION POUR LES FEMMES DU QUÉBEC" VOUS N'AVEZ QU'À ÉCRIRE AU CONSEIL DU STATUT DE LA FEMME
700, boulevard St-Cyrille est,
16e étage
Québec G1R 5A9

AGENDA 1978 NOTES SUR L'HISTOIRE DES FEMMES AU QUÉBEC



les éditions du remue-ménage Casier postal 607 succursale C. Montréal

BON DE COMMANDE

1 AGENDA '78 à \$5.00 l'exemplaire (\$)
... AGENDAS (3 et plus) à \$3.75 l'exemplaire (\$)
Plus 0.50c pour frais de poste

1 CALENDRIER '78 à \$3.00 l'exemplaire (\$)
... CALENDRIERS (3 et plus) à \$2.50 l'exemplaire . (\$)
Plus 0.25c pour frais de poste

Total (\$)

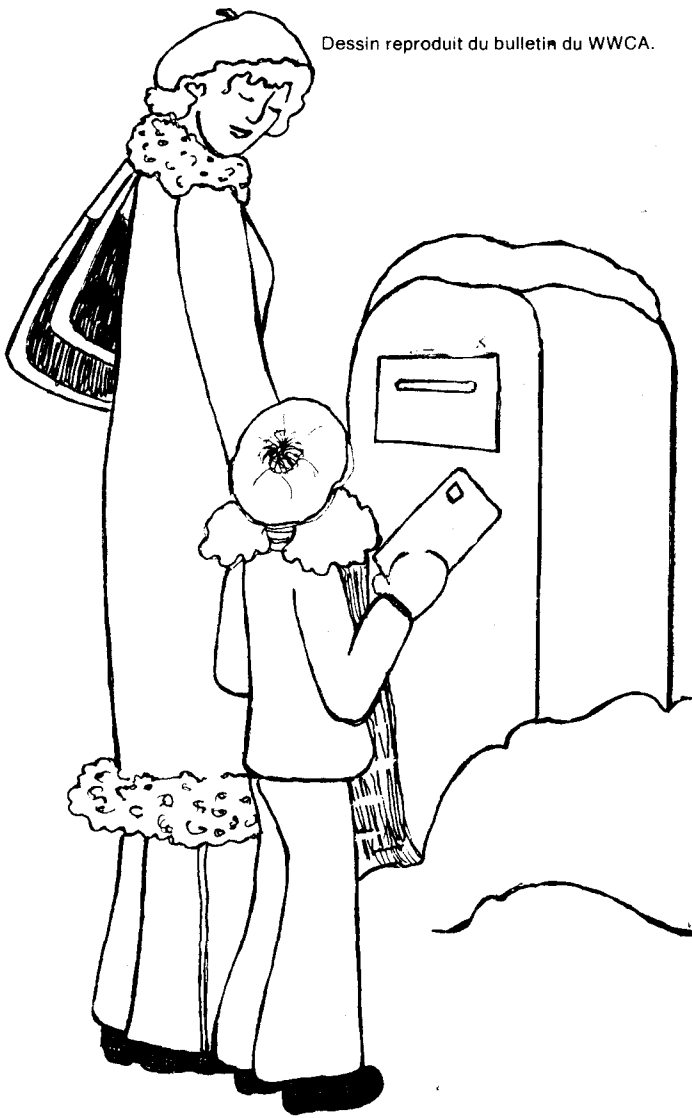
Écrire en lettres moulées

NOM: _____

ADRESSE: _____

S.V.P. — Veuillez payer par chèque ou par mandat-poste

Dessin reproduit du bulletin du WWCA.



**LE TEMPS DU
RENOUVELLEMENT DES**

**COTISATIONS
EST ARRIVÉ!**

**POURQUOI CHACUNE
D'ENTRE NOUS NE
PROFITERAIT-ELLE PAS
DE L'OCCASION POUR
RECRUTER DE NOUVEAUX
MEMBRES AUPRÈS
DES AMIES?**

**PENSONS-Y
ET
AGISSONS!**

LA FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC

1600, RUE BERRI SUITE 3115 MONTRÉAL, QUÉ. H2L 4E4

BULLETIN D'ADHESION A LA F.F.Q.

COTISATION ANNUELLE.....
(de janvier à décembre)

NOM. VILLE. CODE POSTAL.

TEL.: RESIDENCE.

TRAVAIL.

OCCUPATION ACTUELE.

INTERETS PARTICULIERS:

- FEMME ET LA POLITIQUE
- FEMME ET LE TRAVAIL
- FEMME AU FOYER

INTERESSEE A SERVIR DANS UN COMITE

- SECRETARIAT
- EDUCATION
- CONGRES
- ACTION SOCIALE
- PROJETS DE LOIS

MILLE EXCUSES

À LA SUGGESTION DU C.A. NOUS AVONS RETARDÉ LA PARUTION DE CE BULLETIN AFIN DE NOUS PERMETTRE D'Y INSÉRER LES DERNIÈRES INFORMATIONS RECUES DU C.S.F. AU SUJET DU LIVRE VERT DU MINISTRE LISE PAYETTE.

SOMMAIRE

Onze années d'action à la FFQ	1
Editorial	2
Le prix Yvette Rousseau	2
Education	3
Position de la FFQ sur le congé-maternité	4
La politique d'ensemble sur la condition féminine	5
Nouvelles des conseils régionaux	6-7
Nouvelles des associations-membres	8-9
Gens d'action	Claudette Myre
	Madeleine G. Dubuc
	11-12
Le Conseil du statut de la femme	13
Le Conseil consultatif sur la situation de la femme	13
Le bénévolat au service des jeunes	Magdeleine Mailhiot
	14-15
Le centre de référence du Grand Montréal	16
Stages de l'Office franco-québécois pour la jeunesse	17
L'action des femmes en France	Gisèle Simard
	18-19
La politique n'est à craindre	20
La femme et le travail	Madeleine G. Dubuc
	21
Troisième âge et culture	21
Publications	22

ISSN 0700-4621

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec

Comité du bulletin: **responsable:** Lucille Mottet; **rédatrice en chef:** Monique Roy; Michèle Jean et Christiane Bacave.

Le bulletin paraît cinq fois l'an entre septembre et juin et est publié grâce à une subvention du fonds spécial du Ministre chargé de la situation de la femme, M. Marc Lalonde.

Les membres en règle de la FFQ reçoivent le bulletin gratuitement. Les personnes résidant à l'extérieur du Québec et désireuses de recevoir le bulletin peuvent s'abonner.

abonnement pour un an (cinq numéros) \$3.00

abonnement de soutien

Nom:

Adresse

Versements par chèques ou mandat-poste à l'ordre de:

Le bulletin de la FFQ

1600 rue Berri

Bureau 3115

Montréal



Lithographié par Journé
254 Benjamin-Hudon,